

Zeitschrift: Energie extra
Band: - (2001)
Heft: 1

Artikel: Le programme "Lothar" est victime de son succès
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-641452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

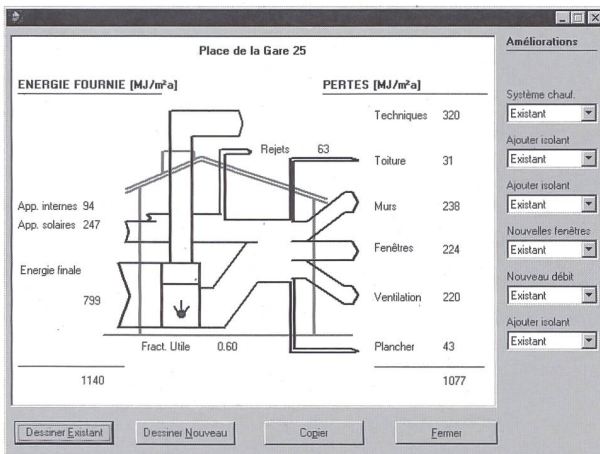
Download PDF: 06.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

... d'habitation

EPIQR est distribué par une société spinn-off de l'EPFL: Estia sàrl

Quatre collaborateurs du Laboratoire d'Énergie Solaire (LESO-PB) ont fondé la société Estia sàrl, au Parc Scientifique de l'EPFL. Celle-ci assure la maintenance et la distribution de la méthode. Le copyright appartient toujours à l'EPFL mais en accord avec celle-ci Estia réalise les mises à jours ou les extensions du logiciel. La société Estia assure également la maintenance et les mises à jours pour toute l'Europe ainsi que les extensions dans les nouveaux pays. Estia collabore avec le bureau gs-architekten en Suisse alémanique pour la maintenance et la distribution de la méthode outre-Sarine.



Club des utilisateurs EPIQR: garantie pour l'évolution et la continuité de la méthode

La société Estia a mis sur pied un club des utilisateurs du logiciel qui se réunit deux ou trois fois par an. Les participants à ce club échangent leurs expériences, posent des questions sur la méthode et donnent leur avis sur la direction de son évolution future. Les cours EPIQR ont touché 170 professionnels et 80 bureaux d'architecte, régies immobilières, administrations communales ou cantonales, écoles, banques ou caisses de pension ont acquis une licence en Suisse.

Contacts et renseignements

Estia sàrl, Jean-Louis Genre
Parc Scientifique EPFL - 1015 Lausanne
Tél. 021/ 693 83 03 - Fax 021/ 693 86 29
Courriel : epiqr@Estia.ch, www.Estia.ch

gs architekten ag, T. Stöckli
Hauptstrasse 23 - 4142 Münchenstein
Tél. 061/ 411 34 34 - Fax 061/ 411 34 74
Info@gs-architekten.ch

Le programme «Lothar» est victime de son succès

Les services cantonaux de l'énergie et l'Association suisse pour l'énergie du bois (ASEB) ne pourront plus accepter aucune nouvelle demande de subventions fédérales pour les petits chauffages au bois (moins de 100 kW). L'afflux tout aussi inattendu de demandes concernant les installations plus grandes donne à penser que le crédit total sera épuisé dans les mois, voire dans les semaines à venir.

La demande d'aides financières au titre du programme d'encouragement «Lothar», lancé à la fin d'août 2000, a dépassé toutes les attentes, pour déclencher un véritable boom dans le secteur des petits chauffages à bois. Ce type d'installations a fait l'objet de plus de 3000 demandes. Quelque 890 chauffages à mazout, 360 chauffages électriques et 1280 chauffages à bois anciens ont été remplacés par des chauffages au bois modernes et efficaces. En outre, 680 bâtiments neufs bénéficieront d'un chauffage au bois dernier cri et ne modifiant pas le bilan du CO₂. Quant aux installations plus grandes, l'examen des nombreuses demandes reçues sera plus long.

Afin de répartir équitablement les fonds à disposition, l'Office fédéral de l'énergie a décidé de les contingerer, d'entente avec le comité de la Conférence des Services cantonaux de l'énergie et l'ASEB. Ainsi, sur un crédit total de 45 millions de francs, 20 millions au maximum seront affectés à l'encouragement des petits chauffages au bois. 20 autres millions iront aux autres types de projets: chauffages de plus de 100 kW, augmentation de la densité des réseaux et installations d'entreposage. Le solde ira aux installations pilotes et de démonstration, à la garantie de qualité, aux optimisations d'exploitation et à la gestion du programme. Enfin, le plafond pour les subventions est fixé à un million par installation.

